



Ville de Mèze

N°35

DECISION DE M. LE MAIRE
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

« Travaux de renouvellement du débourbeur-séparateur à hydrocarbures de l'aire de carénage de la ville »
Consultation N° 23MA-07

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés EHTP, SPIE BATIGNOLLES et STPB dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise STPB en vue de l'attribution du marché public n° 23005 se révèle être l'offre la plus avantageuse ;

DECIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par l'entreprise STPB, 671 avenue Frédéric Mistral 34160 Boisseron est retenue pour l'attribution du marché public n° 23005 du marché de travaux de renouvellement du débourbeur-séparateur à hydrocarbures de l'aire de carénage de la ville pour un montant de 67 700.00 € HT (solution variante retenue).

Article 2 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget du Port de la Ville de Mèze, compte 2253 chapitre 22.



Ville de Mèze

N°35

Article 3 :

Le Maire, par délégation n° 15 en date du 15 Décembre 2021, autorise Monsieur Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site internet de la ville, rubrique « actes administratifs »
- Transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze – rubrique « Actes administratifs » ainsi que de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 11 avril 2023

Acte adressé au Représentant de l'État le	11-04-2023
Acte reçu par le Représentant de l'État le	11-04-2023
Acte publié, affiché et notifié le	11-04-2023
ACTE EXECUTOIRE	

**Le Maire,
Thierry BAËZA**

